

Principes d'analyse scientifique

Catho- licisme

1

vocabulaire typologique
du patrimoine

Mireille-Bénédicte Bouvet • Bernard Ducouret

Isabelle Duhau • Laurence de Finance

Emmanuel Fritsch • Emmanuel Luis

Maïna Masson-Lautier • Josiane Pagnon

Sous la direction de

Isabelle Duhau

sommaire

VOLUME ①	introduction	10
	définitions générales	17
1	les édifices	111
2	l'autel et l'eucharistie	189
2.1	L'AUTEL ET SON ENVIRONNEMENT	190
2.2	LA CONSERVATION DE L'EUCARISTIE	220
2.3	LES VASES SACRÉS ET LEURS ACCESSOIRES	228
2.4	LA DÉVOTION ENVERS L'EUCARISTIE	250
2.5	LES OBJETS LIÉS À L'AUTEL	258
2.6	LA PRÉPARATION DU PAIN ET DU VIN	270
2.7	LA PREMIÈRE COMMUNION	274
3	les autres sacrements	277
3.1	L'ONCTION	278
3.2	LE BAPTÊME	288
3.3	L'ORDRE, LA PÉNITENCE, LE MARIAGE ET L'ONCTION DES MALADES	304
4	la parole, la lecture et la musique	323
4.1	LA PRÉDICATION	324
4.2	LES LIVRES	340
4.3	LA CATÉCHÈSE	378
4.4	LA MUSIQUE	384
5	le vestiaire et les insignes	415
5.1	LES VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES	424
5.2	LES INSIGNES PONTIFICAUX	460
5.3	LES COSTUMES DE LAÏCS	482

VOLUME ②	6 les autres objets et les meubles de l'église	489
6.1	LES SÉPARATIONS INTERNES ET LE DÉCOR TEXTILE	490
6.2	L'ABLUTION, L'ASPERSION, L'ENCENSEMENT	504
6.3	L'OFFRANDE	524
6.4	LE LUMINAIRE	530
6.5	LES SIÈGES	537
6.6	LE RANGEMENT	562
7	les temps liturgiques et les dévotions	571
7.1	L'ANNÉE LITURGIQUE	572
7.2	LES DÉVOTIONS	586
7.3	LES PÈLERINAGES	660
7.4	LES PROCESSIONS	670
8	les rites et les espaces funéraires	685
8.1	LA CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE	696
8.2	L'ESPACE D'INHUMATION	712
8.3	LA COMMÉMORATION DU DÉFUNT	724
9	l'iconographie	747
9.1	L'ANCIEN TESTAMENT	750
9.2	JÉSUS-CHRIST ET SES SYMBOLES	768
9.3	DIEU LE PÈRE ET LA TRINITÉ	850
9.4	LA VIERGE ET SES SYMBOLES	858
9.5	LES SAINTS	890
9.6	LES ANGES ET LES ALLÉGORIES	934
9.7	L'ESCHATOLOGIE	944
	bibliographie	965
	index	977
	crédits iconographiques	995

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE.

Messe de béatification de Frédéric Ozanam, célébrée par Jean-Paul II, 1997, cathédrale Notre-Dame, Paris.

Page de droite

DROIT CANONIQUE.

Table de consanguinité, *Décret de Gratien*, vers 1270-1300, Cleveland Museum of Art, Cleveland (États-Unis).



ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE g. n. f.

Communauté de chrétiens reconnaissant l'autorité du pape, évêque de Rome. L'appellation désigne également l'institution qui, en tant que telle, possède des règles et une hiérarchie qui lui sont propres.

Du grec *ἐκκλησία* (*ecclesia* en latin), abréviation de *ἐκκλησία τοῦ Κυρίου* (*ekklesia tou Kyriou*), « assemblée du Seigneur », l'Église est le « peuple de Dieu » selon le *Catéchisme de l'Église catholique*. Les communautés et confessions de chrétiens dans le monde, principalement catholique, protestante et orthodoxe, sont actuellement appelées Églises chrétiennes.

L'Église catholique romaine comporte l'Église de rite latin, ou Église occidentale, et vingt et une Églises de rite oriental reconnaissant l'autorité du pape. Les chrétiens d'Orient appartiennent à ces Églises qui se sont séparées de Rome au 5^e siècle en raison de controverses christologiques (conciles d'Éphèse et de Chalcédoine), développant traditions et rites distincts. Cet éloigne-

ment s'est cependant atténué au fil des siècles et, pour une part d'entre elles, elles sont aujourd'hui unies à l'Église catholique romaine. Le Credo définit les quatre « notes » de cette dernière : elle est une, sainte, catholique et apostolique (fondée sur les apôtres).

L'Église catholique romaine est également une institution qui répond à des règles particulières : l'ensemble de lois et de règlements régissant son gouvernement et celui des fidèles se nomme le **droit canonique**. Le **canon**² est un article de ce dernier, c'est une loi ecclésiastique qui est prise en concile ou à l'initiative du pape. Le Code de droit canonique en vigueur de nos jours a été édicté par Jean-Paul II, en 1983.

Par convention, le terme « Église » désigne dans cet ouvrage l'Église catholique romaine.

Références

Catholicisme..., 1950, vol. III, col. 1442-1448 ; AZRIA, Régine, HERVIEU-LÉGER, Danièle (dir.), *Dictionnaire des faits religieux*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 1 340 p. ; DUBOST, LALANNE, 2019, 1 462 p.



1. les édifices



CATHÉDRALE.
XII^e siècle,
Coutances (Manche).
Cl. MH.

CATHÉDRALE n. f.

Église principale d'un diocèse, siège de l'évêque, desservie par un chapitre de chanoines.

Le mot cathédrale vient du grec *καθέδρα* (kathedra), « siège à dossier ». La langue latine confère ensuite à *kathedra* un sens plus digne, chaire du professeur, puis siège de l'évêque. Mais ce n'est que tardivement, au XII^e siècle, que l'édifice qui l'abrite prend le nom d'**église cathédrale** (*ecclesia cathedralis*) et qu'au XVI^e siècle que l'adjectif cathédrale devient un substantif.

La cathédrale s'implante en Gaule au IV^e siècle dans le chef-lieu des cités romaines (*civitas*) et c'est alors la seule église regroupant les chrétiens de la circonscription

autour de leur évêque. Pendant les premiers siècles de son existence, elle est désignée sous le nom d'église, puis d'église mère (*ecclesia mater*) lorsque les lieux de culte se multiplient dans le diocèse. Elle n'a pas de vocable avant le VI^e siècle. Les premiers édifices s'installent généralement à l'intérieur de l'enceinte de la ville. Ils sont doublés d'une deuxième église de taille équivalente dans le courant du IV^e ou du V^e siècle formant ainsi une cathédrale double (la fonction primitive de chacune des églises n'est pas connue). Ces deux lieux de culte, complétés par un baptistère et des portiques de liaison, constituent le **groupe cathédral**. À partir de l'époque carolingienne, l'un des deux est reconstruit avec plus d'ampleur afin de devenir l'unique cathédrale. Lorsque le deuxième subsiste, il est réduit à un rôle

secondaire (église paroissiale à Aix-en-Provence, Grenoble ou Avignon). Au XI^e siècle, la cathédrale unique est devenue la règle sauf dans quelques cas exceptionnels, comme à Besançon où la cathédrale double est maintenue jusqu'au XVII^e siècle.

Dans la moitié nord de la France, l'âge d'or des cathédrales va de pair avec le développement des villes et l'apparition de nouvelles techniques constructives, établies sur la voûte d'ogives et son système de contre-butement, qui permettent d'élever de vastes édifices à des hauteurs inégalées, de supprimer peu à peu les murs porteurs au profit des baies. On mesure la rapidité des changements entre les premières grandes cathédrales gothiques de la seconde moitié du XII^e siècle (Paris), celles qui atteignent un équilibre de monumentalité dans la première moitié du siècle suivant (Amiens) et enfin celles qui sont de véritables lanternes de lumière dans la seconde moitié du XIII^e siècle (Metz). Par la suite, peu de nouvelles constructions seront entreprises ; ce sont plutôt les ambitieux chantiers de la période précédente que l'on s'efforce d'achever jusqu'à l'époque classique. Ce mouvement ne pénètre que sommairement la moitié sud du pays, qui conserve souvent de petits édifices adaptés à la taille réduite des évêchés (Vaison-la-Romaine, Vaucluse) et qui développent des solutions originales avec nef à vaisseau unique très large et murs épais (Albi).

À l'époque classique, les cathédrales se distinguent par un renouvellement de leur mobilier, souvent remarquable, afin de les adapter aux prescriptions du concile de Trente. Au XIX^e siècle, le goût pour le Moyen Âge incite les architectes à les restaurer et à les meubler dans un esprit archéologique.

Dans sa cathédrale, l'évêque est assisté par un chapitre de chanoines. Menant d'abord une vie commune, ces derniers délaissent cette pratique monastique au profit de logements individuels (XI^e siècle). Le chapitre acquiert un pouvoir important, partagé avec l'évêque, dans l'entretien et la gestion des biens, dont la cathédrale elle-même, pouvoir qu'il perd avec le concordat de 1801. À la fin du XX^e siècle, faute de vocations, les chapitres s'éteignent peu à peu. De nos jours, seules quelques cathédrales en conservent encore un (Nantes, Strasbourg).

La cathédrale d'un archevêché est aussi appelée **église métropolitaine**. Celle du primat, archevêque à la tête de plusieurs provinces ecclésiastiques, titre aujourd'hui purement honorifique, porte le nom de **primatiale**



(Saint-Jean à Lyon). La primatiale de Nancy est un cas particulier : il s'agit d'une collégiale fondée en 1602 à laquelle le pape a accordé le titre de primatiale avec un prélat à sa tête, dépendant directement du Saint-Siège. Elle ne devient le siège d'un évêché qu'en 1777.

Depuis la Révolution, la cathédrale assume, en plus du siège épiscopal, une fonction paroissiale. Cependant, dans les dernières décennies, avec les regroupements paroissiaux urbains, certaines redeviennent seulement l'église de l'évêque (Troyes).

Terme proche : groupe cathédral : **ensemble cathédral**.

Voir aussi : **évêque** ; **trône pontifical**.

Références

FLICHE, Augustin, MARTIN, Victor (dir.), *Histoire de l'Église : depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1934-1964, vol. VII, p. 250-264 ; *Catholicisme...*, 1949, vol. II, col. 675-687, 900-913, 1988, vol. XI, col. 985-986 ; LENIAUD, Jean-Michel, *Les Cathédrales au XIX^e siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris, Economica, 1993, 984 p. ; ERLANDE-BRANDENBURG, MÉREL-BRANDENBURG, 1995, passim ; ESQUIEU, Yves, *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Paris, Rempart, Desclée de Brouwer, 1998, p. 9-28 (Patrimoine vivant) ; ARMINJON, Catherine, LAVALLE, Denis (dir.), *20 Siècles en cathédrales*, [exposition, Reims, palais du Tau, 2001], Paris, Éditions du patrimoine, 2001, 527 p. ; LOURS, 2010, passim ; INVENTAIRE..., PÉROUSE DE MONTCLOS, 2011, p. 433 ; DURAND, PRUDHOMME, 2017, p. 206-207, 1064 ; ACADÉMIE FRANÇAISE, « Cathédrale, chaire, chaise », *Dire, ne pas dire*, [en ligne].

CATHÉDRALE.
XII^e, XIV^e et 2^e quart
du XVI^e siècle,
Viviers (Ardèche).
Cl. MH.

2. L'autel et l'eucharistie

2.1 L'AUTEL ET SON ENVIRONNEMENT

Page de droite

GLOIRE.

Joseph Lieutaud, 1678-1683, basilique, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var). Cl. MH.

GLOIRE n. f.

Composition monumentale formée d'une nuée transpercée de rayons, placée au-dessus de l'autel pour le magnifier.

La gloire, du latin *gloria*, « béatitude céleste », s'inspire de la vision qu'Ézéchiel eut de la présence divine au-dessus des quatre Vivants : « Puis je vis comme l'étonnement du vermeil, comme l'aspect d'un feu qui l'enveloppait tout autour » (Ez 2, 27), mais l'objet ne répond à aucune fonction liturgique. Ses rayons dorés qui traversent les nuages, évoquant le corps glorieux du Christ après la Résurrection, essaient de traduire l'essence même de la lumière.

Généralement placée au-dessus du maître-autel (voir p. 127 et 386-387), réalisée en stuc, plâtre et bois doré, la gloire couronne un baldaquin ou est accrochée au fronton d'un retable ou directement à l'architecture (1773, église Saint-Jacques, Compiègne, Oise). Son installation est en rapport avec la « présence réelle », fortement mise en valeur par le concile de Trente qui impose de placer l'hostie consacrée dans le tabernacle sur l'autel, disposition promue par Charles Borromée et diffusée à sa suite en Italie, puis en France. La gloire s'inscrit alors dans les nouvelles dispositions architecturales du sanctuaire qui visent à attirer le regard des fidèles vers le tabernacle contenant les saintes espèces. Liée à la vénération de l'hostie, elle est à rapprocher de la nuée rayonnante des ostensoirs-soleil couramment utilisés aux XVIII^e et XIX^e siècles. Particulièrement monumentale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle occupe entièrement le fond du chœur à l'arrière-plan du maître-autel, si celui-ci est isolé. Son centre est peint, sculpté ou vitré, entouré d'angelots et de têtes d'anges pris dans le tourbillon des nuages, sur le modèle de la composition du Bernin en 1656 pour Saint-Pierre de Rome, où une multitude d'anges gravite autour du vitrail de la colombe du Saint-Esprit.

Différentes figures (ou motifs) peuvent occuper le centre de ce décor : le tétragramme de Yahvé (chapelle royale de Versailles), la colombe du Saint-Esprit, la Trinité ou encore l'Agneau de l'Apocalypse. À la cathédrale de Besançon, Germain Boffrand choisit un ange de Résurrection (1730-1735) comme élément central en raison de son emplacement, dans l'abside du Saint-Suaire. Un soleil surnaturel irradiant la gloire de la cathédrale d'Amiens, commandée en 1766 par l'évêque Louis

d'Orléans de La Motte à l'architecte Pierre-Joseph Christophle et au sculpteur Jean-Baptiste Dupuis, compose l'un des plus beaux exemples aujourd'hui conservés : la réserve eucharistique y est suspendue transformant l'ensemble en une triomphale mise en scène de l'eucharistie, à laquelle l'inscription portée par les anges fait référence.

Il est moins fréquent de voir au-dessus du maître-autel une gloire monumentale entourer l'Assomption comme à l'église Saint-Maurice de Besançon ou encore à l'église Notre-Dame de Guebwiller (Haut-Rhin), où les nuages qui environnent la Vierge se confondent avec ceux de la gloire qui surmonte la scène.

Au XIX^e siècle, ce décor perd de sa magnificence. Il est souvent réduit à de simples faisceaux de rayons (sans nuée), émanant du tétragramme ou de l'œil de la Providence inscrit dans un triangle (voir p. 850-851), et placé au fronton des retables d'autels secondaires (église Sainte-Élisabeth, Paris).

Par métonymie, la gloire désigne aussi un motif décoratif qui orne un dais, le dessous d'un baldaquin ou encore le dossier d'un trône d'exposition... lorsqu'elle est d'une dimension plus restreinte.

Terme proche : **gloire eucharistique.**

Références

GILBERT, Antoine Pierre Marie, *Description historique de l'église cathédrale d'Amiens*, Amiens, Caron-Vitet, 1833, p. 305-306 ; BOURASSE, 1851-1852, vol. II, col. 174-176 ; BARBIER DE MONTAULT, *Iconographie...*, 1898, vol. I, p. 40-42 ; GÉRARD, 1989, p. 442-443 ; BRUNEL, Georges, DESCHAMPS-BOURGEON, Marie-Laure, GAGNEUX, Yves, *Dictionnaire des églises de Paris : catholique, orthodoxe, protestant*, Paris, Hervas, 2000, p. 219, 247, 303, 336 ; INVENTAIRE..., FINANCE, LIÉVAUX, 2014, p. 31 ; COUSINIÉ, Frédéric, *Gloriae : figurabilité du divin, esthétique de la lumière et dématérialisation de l'œuvre d'art à l'âge baroque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 547 p.



3. les autres sacrements

3.3 L'ORDRE, LA PÉNITENCE, LE MARIAGE ET L'ONCTION DES MALADES

CIBOIRE DES MALADES.
Doté d'un anneau
de suspension, XVIII^e siècle,
église Saint-Martin,
Flayat (Creuse).
Cl. MH.

Les maisons d'orfèvrerie et de bronzes d'église proposent divers modèles, plus ou moins garnis. À la fin du XX^e siècle, le coffret peut lui-même être remplacé par une trousse à fermeture Éclair (église Notre-Dame-de-l'Assomption, Val Buëch-Méouge, Hautes-Alpes).

Depuis le concile de Vatican II, l'onction des malades, appelée sacrement des malades, est administrée, comme jusqu'au XIV^e siècle, avant le viatique. Elle est réduite à deux applications, sur le front et les mains. La communion au malade ou la dernière communion est distribuée par le prêtre, un diacre, un acolyte ou un laïc (can. 230, § 3). La présentation de l'actuel rituel ne comprend pas de prescription sur les objets requis pour les derniers sacrements ; elle évoque seulement le caractère « plus ample et solennel » de la célébration communautaire à la paroisse ou à la maison de retraite et son « allure plus simple » au domicile ou en milieu hospitalier.

Termes proches : bourse du viatique : **bourse porte-viatique, bourse à poche, bourse d'administration, bourse pour la communion des malades, porte-Dieu, bourse à poche de custode**; coffret pour l'administration des derniers sacrements : **coffret pour le viatique, cassette du viatique, boîte d'administration, boîte d'administration des derniers sacrements.**

Voir aussi : **étole d'administration ; lanterne du viatique ; dais de procession ; pavillon de ciboire.**

Références

BARBIER DE MONTAULT, *Construction...*, 1878, vol. I, p. 328-329, 335 ; « Inventaire de la sacristie et de ce qui y manque à l'église de Rochechouart, Haute-Vienne », [non daté, juste après la reprise du culte à la fin du XVIII^e siècle], *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart*, janvier 1898, p. 58 ; LE VAVASSEUR, HAEGY, STERCKY, 1935, vol. II, p. 66-74 ; HÉBERT, vol. I, 1938, p. 287-308 ; *Catholicisme...*, 1956, vol. IV, col. 987-1014, 2000, vol. XV, col. 981-983 ; POSCHMANN, Bernhard, *La Pénitence et l'Onction des malades*, Paris, Cerf, 1966, 231 p. ; ADNÈS, Pierre, *L'Onction des malades : histoire et théologie*, Paris, FAC, 1994, 86 p. ; INVENTAIRE..., 1996, p. 218-219 ; INVENTAIRE..., 1999, p. 198, 275, 282 ; SERVICE NATIONAL DE LA PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE (FRANCE), *Des sacrements pour les malades : guide pastoral*, Paris, Cerf, 2006, 141 p.



CIBOIRE DES MALADES g. n. m.

Ciboire dont la petite taille facilite la distribution de la communion hors de l'église, aux malades ou aux mourants.

Déjà, au haut Moyen Âge, des portions du pain de l'eucharistie partagé dans l'église sont réservées pour la communion des malades. Elles sont placées dans une pyxide. Les prescriptions synodales de Paris (1196-1208) insistent pour que le contenant ferme bien afin d'éviter que les hosties tombent en cas de chute. Cette exigence, régulièrement rappelée, explique la fréquence de la charnière fixant le couvercle.

Ce type de boîte évolue peu à peu vers celui d'une coupe couverte montée sur tige, appelée ciboire des malades. Celui-ci se généralise probablement à la fin du Moyen Âge. Dans ses instructions, Charles Borromée demande qu'un deuxième ciboire soit conservé dans le tabernacle pour la distribution de la communion aux malades. Le pape Benoît XIII (1724-1730) et le rituel pour l'administration du saint viatique l'exigent. Quand la tige est absente, on parle de **pyxide pédiculée des malades**, y compris lorsque la coupe est fixée sur un piédouche, cas courant dans l'ouest de la France à partir du XVII^e siècle (église Notre-Dame-du-Roncier, Josselin, Morbihan).



Le **ciboire-chrismatoire** abrite dans son nœud, le dessous escamotable de son pied ou le pied lui-même une réserve pour l'huile des malades, et quelquefois une petite spatule ou du coton. L'usage de cet objet à fonctions multiples, qui semble apparaître au début du XVIII^e siècle, condamné par des liturgistes et la Sacrée Congrégation des rites au siècle suivant (« On ne peut porter les saintes huiles dans le vase qui renferme la sainte hostie », Sacrée Congrégation des rites, 1859), est définitivement abandonné après le concile de Vatican II. À cette date est déjà privilégiée une petite boîte ronde plate en métal pour une ou quelques hosties, la **custode des malades** (du latin *custodia*, « garder, conserver »), le terme latin *custodia* désignant le contenant du pain consacré au moins depuis le XIII^e siècle. Cette forme, connue depuis des siècles mais restée rare, devient très commune à partir du XIX^e siècle. L'intérieur de la custode doit être doré. Son couvercle est souvent orné d'un symbole religieux, occasionnellement d'une scène figurée (Jésus instituant l'eucharistie entouré de saint Jean et de saint Pierre, fin du XIX^e-début du XX^e siècle, église Saint-Marcellin, Névache, Hautes-Alpes). Des modèles atypiques de custodes des malades montées sur pied circulaire (XVII^e siècle, église Saint-Ursin, Chailly-sur-Armançon, Côte-d'Or) ou sur quatre pieds articulés pour être aplatis (fin du XIX^e siècle, prieuré, Sainte-Soline, Deux-Sèvres) sont répertoriés.

Vide, le ciboire des malades (ou la custode) est conservé dans la sacristie, parfois abrité dans le coffret pour l'administration des derniers sacrements ou la bourse du viatique. Certaines pièces peuvent être suspendues au cou grâce à des anneaux ou une bélière.

Termes proches : **ciboire viatique ; reposatoire ; porte-Dieu.**

Voir aussi : **ciboire ; réserve eucharistique.**

Références

Pastoral de S. Charles Borromée..., [av. 1584], Constanzo (compo. en ital., 1606), Cloyseault (trad.), 1768, p. 511-512, 558 ; BARBIER DE MONTAULT, *Construction...*, 1878, vol. I, p. 328-329 ; CORBLET, 1885, vol. I, p. 379-380 ; GIROU, 1902, p. 612 ; LESAGE, 1952, col. 309-310 ; INVENTAIRE..., 1996, p. 113-115.

CUSTODE DES MALADES.
1651, église Saint-Gondran,
Saint-Gondran (Ille-et-Vilaine).
Cl. MH.

**PYXIDE PÉDICULÉE
DES MALADES.**
Christophe Silbert I^{er},
1647-1687, église
du Sacré-Cœur, Castellane
(Alpes-de-Haute-Provence).
Cl. MH.

CIBOIRE-CHRISMATOIRE.
Monté et démonté,
Pierre-Henry Favier,
milieu du XIX^e siècle,
archevêché, Strasbourg.

4. la parole, la lecture et la musique

4.4 LA MUSIQUE

HARMONIUM.
Manufacture Weaver Organ,
York, (Pennsylvanie,
États-Unis), fin du XIX^e siècle,
chapelle du petit séminaire
Victor-de-Laprade,
Montbrison (Loire).



HARMONIUM n. m.

Instrument de musique à vent dont le son est produit par la mise en vibration d'anches libres, autrement dit non contenues dans des tuyaux.

Comme un orgue, l'harmonium possède un ou deux claviers, plusieurs jeux, correspondant chacun à une « ligne » d'anches, commandés par des tirants de registres. L'air, produit par l'« harmoniumiste » au moyen de deux pompes à pied, est mis sous pression dans un réservoir. Cependant, grâce à un système commandé par le « registre d'expression », le joueur peut envoyer l'air directement des pompes vers les anches et en varier à volonté l'intensité, d'où le nom d'« orgue expressif » donné à l'instrument. Les différentes lignes d'anches sont généralement établies sur un sommier horizontal dans le corps compact du meuble, mais certains instruments comportent un second ensemble de lignes d'anches, contenu

verticalement dans un corps supérieur, qui peut être haut, ajouré ou orné de faux tuyaux lui donnant l'aspect d'un petit orgue. Cependant, dans quelques rares exemples, ces tuyaux sont parlants, correspondant à un vrai jeu d'orgue complétant ceux habituels à l'harmonium (vers 1930-1940, facteur Roethinger, chapelle de Krafft, Erstein, Bas-Rhin).

L'harmonium dérive de toute une série d'instruments expérimentaux du début du XIX^e siècle, et en particulier de l'accordéon mis au point par l'Autrichien Cyrill Damian en 1829. Son nom est breveté en 1842 par Alexandre François Debain. Il connaît un vif succès et se diffuse partout – dans les églises rurales qui n'ont pas les moyens d'acquérir un orgue, dans des édifices plus importants en guise d'orgue de chœur. Il est souvent délaissé depuis le dernier quart du XX^e siècle au profit de l'orgue électronique.

Terme proche : **orgue expressif**.

Références

CELLIER, BACHELIN, 1933, p. 108-111; TRANCHEFORT, 1980, vol. II, p. 128-129; MINISTÈRE DE LA CULTURE, direction générale des patrimoines, *Harmoniums : repérage et protection au titre des monuments historiques*, Paris, sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, bureau de la conservation du patrimoine mobiliers et instrumental, 2020, 33 p. ; L'Harmonium français, Association pour la redécouverte de l'harmonium et de la musique de salon du 19^e siècle [en ligne].

SERPENT n. m.

Instrument de musique à vent dont la forme sinueuse évoque celle de l'animal homonyme, en bois recouvert de cuir, muni d'un bocal de cuivre et d'une embouchure.

Inventé à la fin du XVI^e siècle, il est utilisé dans les églises aux XVII^e et XVIII^e siècles pour soutenir le plain-chant, résonnant à l'unisson des voix graves (voir p. 386-387). Il survit dans ce rôle tout au long du XIX^e siècle, en particulier dans les paroisses rurales, parfois supplanté par l'ophicléide, le violoncelle et la contrebasse. Dans la seconde moitié du siècle, la diffusion progressive de l'harmonium le fait disparaître.

Références

CELLIER, BACHELIN, 1933, p. 128, 138-139; TRANCHEFORT, 1980, vol. II, p. 111-112; MUSÉE DE LA MUSIQUE, BLAY, Philippe, BRAN-RICCI, Josiane (éd.), *Musée de la Musique : guide*, Paris, musée de la Musique, Réunion des musées nationaux, 1997, p. 204-206; GÉTREAU, Florence (dir.), « Le serpent : itinéraires passés et présents », *Musique. Images. Instruments. Revue française d'organologie et d'iconographie musicale*, n° 14, 2013, 312 p.

OPHICLÉIDE n. m.

Instrument de musique à vent, en cuivre, en forme de U, muni de clés et se terminant, du côté de l'embouchure, par un bocal coudé.

L'étymologie du mot provient du grec *ὄφις*, ophis, qui signifie « serpent », et de *κλεις*, kleis, « clé », autrement dit « serpent à clés ». L'ophicléide est inventé par Jean-Hilaire Asté et breveté en 1821. Il remplace parfois le serpent dans les églises au XIX^e siècle.

Références

CELLIER, BACHELIN, 1933, p. 138-139; TRANCHEFORT, 1980, p. 112-113; MUSÉE DE LA MUSIQUE, BLAY, Philippe, BRAN-RICCI, Josiane (éd.), *Musée de la Musique : guide*, Paris, musée de la Musique, Réunion des musées nationaux, 1997, p. 206.



SERPENT.
Armand facteur d'instruments
de musique, 1830, chapelle
des pénitents noirs,
Villefranche-de-Rouergue
(Aveyron). Cl. MH.



OPHICLÉIDE.
Deux instruments,
milieu du XIX^e siècle,
église Notre-Dame,
Orcival (Puy-de-Dôme).

5. le vestiaire et les insignes

5.1 LES VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

CHAPE.
xix^e siècle?, chapelle
des pénitents blancs,
Saint-Crépin (Hautes-Alpes).



CHAPE n. f.

Grande cape, généralement à chaperon, portée lors de cérémonies solennelles, au chœur ou dans les processions, par le clergé participant au culte.

Dans l'Antiquité, le *pluviale* est une grande cape à capuche, en laine, protégeant du froid et de la pluie, tandis que la *cappa* désigne un capuchon fermé, devenu un long manteau vers la fin du vii^e siècle puis,

deux siècles plus tard, un vêtement distinctif du clergé. La chape, terme l'ayant emporté dans l'usage courant en français, est désignée sous le nom de pluvial (*pluviale* en latin), appellation préférée par les liturgistes, dans le *Cérémonial des évêques* de 1600 (*cappa* étant employé pour la chape prélatice).

Elle est revêtue sur l'étole et le rochet, le surplis ou l'aube. Elle peut être portée par le célébrant pour l'entrée et quelquefois la sortie de certaines messes, alors qu'elle

est gardée pendant tout l'office par l'évêque non célébrant, les quatre à six chanoines parés et les chantres. Elle est utilisée lors de vêpres, de bénédictions ou de processions du saint sacrement, de prières publiques et solennelles, de sermons, etc. Vêtement encombrant, elle nécessite souvent le secours d'assistants pour écarter ses bords latéraux (voir p. 487).

La chape, descendant jusqu'aux chevilles (on parle de vêtement talaire), suit les couleurs liturgiques; elle prend la forme d'un demi-cercle plus ou moins parfait (voir p. 890-891). L'emploi de plusieurs textiles épais (bougran, triplure en tissu, parfois en papier) et de lourdes broderies la rend très raide jusqu'au début du xx^e siècle. Deux larges bandes brodées ou richement ornées, les orfrois, bordent ses pans. Dans les *Instructions*, Borromée décrit une chape dont les bords circulaires sont frangés (*Enterrement de saint Grégoire*, xv^e siècle, musée des Beaux-Arts, Bordeaux). La chape est fermée à l'encolure par une patte en textile, des agrafes, un mors de chape ou un rational.

Le **chaperon**, tissu découpé en arrondi ou en pointe, superposé au niveau du haut du dos et des épaules, est un vestige de la capuche antique. En Italie et en Espagne (1556, église Sainte-Marie-de-l'Assomption, Palau-del-Vidre, Pyrénées-Orientales), il est positionné en arrière des orfrois, alors qu'en France, il est habituellement placé au bord de l'encolure. Il comprend un décor important et une bordure de franges faites d'effilés, de bouillons (3^e quart du xix^e siècle, église Notre-Dame, Thoras, Haute-Loire), plus rarement de jasmins divers (xviii^e siècle). Chaperon et orfrois sont généralement d'une autre étoffe que la robe, l'archevêque de Milan en faisant même une obligation.

L'actuel *Cérémonial des évêques* indique que le vêtement continue d'être employé pour « les actions sacrées en dehors de la messe » (§ 66).

La chape propre au pape, appelée *mantum* papal, présente un dos très ample formant une traîne.

Terme proche : **pluvial**.

Voir aussi : **chapièr**; **chape à bourdon**.



Références

DURAND, BARTHÉLEMY, 1286 (1854), vol. I, note p. 426; *Charles Borromeo's Instructions...*, 1577, Voelker (trad. en anglais), 1977, vol. II, dicta 26; *Pastoral de S. Charles Borromée...*, [av. 1584], Constanzo (compo. en ital.), Cloyseault (trad.), 1768, p. 551; BARBIER DE MONTAULT, *Costume...*, 1899, vol. II, p. 189-220; BOUDET, Pierre, GOMOND, Bernard, *La Passementerie*, Paris, Dessain et Tolra, 1981, 159 p., (Précis techniques, n° 8); TRICHET, 1986, p. 45, 65; INVENTAIRE..., 1996, p. 395-397, 405-406; BERTHOD, 2015, p. 170, 386.

CHAPERON.

xviii^e siècle
(robe de chape,
1^{re} moitié du xix^e siècle),
cathédrale, Beauvais.
Cl. MH.

6. les autres objets et les meubles de l'église

6.5 LES SIÈGES



BANC DE CHŒUR.
XIX^e siècle, église Saint-Sidoine,
Brantes (Vaucluse).

BANC DE CHŒUR g. n. m.

Siège à plusieurs places occupé par les prêtres non célébrants, les diacres, les servants de messe, les chantres et les enfants de chœur.

Le banc dit de chœur, appellation guère antérieure au XIX^e siècle, correspond à un meuble plutôt simple. Le terme de *scamnum*, utilisé dans le *Cérémonial des évêques* de 1600, semble désigner tant le banc du célébrant et de ses assistants que le banc destiné aux diacres et aux sous-diacres.

Le siège prend la forme rudimentaire d'une « longue planche appelée [sic] le grand ais », écrit Le Brun des Marettes au début du XVIII^e siècle, quand Barbier

de Montault, à la fin du siècle suivant, précise qu'il est sans dossier ni agenouilloir. La réalité des œuvres conservées est plus variée et plus riche, même si les deux bancs de chœur mobiles de Bréchan (église Saint-Côme-Saint-Damien, Nérac, Lot-et-Garonne) correspondent à cette description. Ceux, également mobiles, de Cléden-Poher (Finistère) possèdent un dossier et un décor chantourné; celui de Douadic (Indre), avec son dossier, ses pieds et accotoirs tournés en boule, pourrait avoir été conçu pour un usage civil. Les deux bancs du XVIII^e siècle de la chapelle Saint-Wendelin d'Hochfelden (Bas-Rhin) sont plus monumentaux : disposés sur une plate-forme, ils sont pourvus de dossiers hauts, d'une clôture à panneau plein et de jouées découpées.

Souvent plus frustes et soumis à renouvellement, les bancs de chœur mobiles sont moins étudiés que ceux fixes (voir p. 177), en particulier quand ces derniers composent un ensemble solidaire avec les lambris du chœur, comme c'est régulièrement le cas à partir du XVIII^e siècle. Ces lambris servent alors de dossier du banc, parfois constitué d'une planche soutenue par des consoles en bois découpé (La Turbie, Alpes-Maritimes) ou précédé d'un prie-Dieu à pupitre (Toutenant, Saône-et-Loire). À Asté (Hautes-Pyrénées), les lambris réunissent le siège de célébrant, encadré de deux sièges d'acolytes, et le banc de chœur. Ces derniers sont quelquefois disposés sur deux, voire trois rangs, comme à Sainte-Croix-sur-Mer (Calvados) : le rang contre les lambris, divisé par des accotoirs chantournés, et celui composé de bancs à dossier et jouées, tous deux montés sur un parquet, sont précédés par une rangée sans dossier ni accotoir à même le sol. L'église de Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) conserve un rare exemple de banc en pierre à plateau débordant en bois, fermé par une clôture à balustrade (XVIII^e siècle).

Le banc de chœur est régulièrement adossé à des stalles (Mouzon, Ardennes) : même divisé en places individuelles par des parcloses, il se distingue de celles-ci par l'absence de sellette mobile (abbatiale Saint-Pierre, Blesle, Haute-Loire). Il est plus exceptionnellement associé au banc de famille (milieu du XVIII^e siècle, Les Essarts-le-Vicomte, Marne) ou au banc d'œuvre (fin du XIX^e siècle, Beaumont-lès-Randan, Puy-de-Dôme).

L'actuel *Cérémonial des évêques* indique que « les diacres et les autres ministres ne doivent pas paraître bénéficier du même degré que les prêtres » (§ 136), et la Présentation générale du missel romain que leurs sièges doivent être « disposés de manière à les distinguer clairement des sièges du clergé, et de sorte qu'ils puissent accomplir leur fonction avec aise » (§ 310).

Voir aussi : **tabouret de chantre.**

Références

LE BRUN DES MARETTES, 1718, p. 52-57; BARBIER DE MONTAULT, *Construction...*, 1878, vol. I, p. 211-212; LESAGE, 1952, col. 981, art. « Siège »; INVENTAIRE..., 1998, p. 420-421; INVENTAIRE..., 1999, p. 87.



SIÈGE DE CÉLÉBRANT g. n. m.

Siège de chœur à une ou plusieurs places destiné à l'officiant ou à ses assistants lors de la célébration de la messe.

Le siège du célébrant ne possède pas, à l'inverse du trône épiscopal, de dimension symbolique, ce qui explique sans doute l'absence de prescription jusqu'à la fin du Moyen Âge. Le silence des textes et la monumentalité de quelques exemples dotés d'un dais sculpté (bois, XV^e siècle, église Saint-Lô, Bourg-Achard, Eure; pierre, XV^e-XVI^e siècles, basilique, Avioth, Meuse) ne permettent pas toujours de déterminer la fonction exacte du meuble, siège de célébrant ou trône pontifical.

La réforme catholique apporte quelques précisions. Charles Borromée distingue le *scabellum*, tabouret ou escabeau, destiné aux assistants de l'évêque, du *scamnum*, banc ou banquette, sur lequel le prêtre célébrant et ses assistants, diacre et sous-diacres, prennent place

SIÈGE DE CÉLÉBRANT.
Siz'ix architectes, 2010-2012,
église Saint-Thomas,
Vaulx-en-Velin (Rhône).

7. les temps liturgiques et les dévotions

7.2 LES DÉVOTIONS



THÈQUE. ENCOLPION. BOÎTE DE RELIQUAIRE.
Deux thèques, dont un encolpion (au centre), dans un coffret : reliques de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, 4^e quart du xvii^e siècle, église Saint-Pierre, Montbrison (Loire).

RELIQUAIRE.
Reliquaire contenant les reliques des saints Fructueux, André, Étienne, Philippe Néri, Anselme, Rémi, Gaudens et de sainte Salvata, 2^e moitié du xvii^e siècle, église Saint-Thomas, La Flèche (Sarthe).



RELIQUAIRE n. m.

Boîte, coffret ou autre objet béni destiné à contenir des reliques, à les protéger et à les présenter à la vénération des fidèles.

Le terme de reliquaire (du latin *reliquiae*, « restes », puis *reliquiae*, « reliques ») ne semble apparaître qu'au xiii^e ou xiv^e siècle. On emploie auparavant *capsa*, « coffret », puis, à partir du xii^e siècle, son dérivé, châsse. Dès le ix^e siècle, on utilise également le latin *theca* (du grec *θήκη*, *theke*, « réceptacle ») qui donne thèque en français. Le Code de droit canonique de 1917 (can. 1287, § 1) traduit *theca* et *capsa* par le seul mot de coffret. Depuis le xix^e siècle au moins, la **thèque** qualifie un reliquaire de très petites dimensions, ou le médaillon-reliquaire contenant la ou les reliques, lui-même placé dans la cavité à reliques, voire la loge du reliquaire elle-même ; dans le texte de l'authentique, *theca* désigne le reliquaire. Moins courant, le terme de phylactère (du grec *φυλακτήριον*, *phylakterion*, « moyen de conserver, de garder, talisman, amulette ») est aussi trouvé comme synonyme de reliquaire. À l'origine bande de parchemin sur laquelle des versets bibliques sont inscrits, le phylactère est ensuite enfermé dans un étui qui, par métonymie, prend à son tour le nom de son contenu. Porté sur soi par les juifs puis par les chrétiens, l'objet devient une amulette à laquelle on prête des vertus prophylactiques, puis un réceptacle contenant un élément précieux pour les croyants. Ainsi Durand de Mende nomme *phylatterium* « un petit vase d'argent ou d'or, ou de cristal ou d'ivoire, ou d'autre matière précieuse, dans lequel sont fermées les cendres ou les reliques des saints » (reliquaire de Châteauponsac, copie d'un original du xiii^e siècle, inscription « *phylacteria* » gravée sous son pied, église Saint-Thyrse, Haute-Vienne). À la fin du xvii^e siècle, le dictionnaire de Furetière précise que phylactère est le nom que les premiers chrétiens donnent aux « châsses où ils enfermaient les reliques des saints ». Depuis le xix^e siècle, outre le parchemin, on utilise parfois ce terme, notamment dans un contexte muséal, pour un reliquaire, formellement apparu au xii^e siècle, polylobé, biface, pédiculé ou à suspendre (reliquaire-phylactère de la dent de saint Maclou, xiv^e siècle, collégiale Saint-Maclou, Bar-sur-Aube, Aube).

Dès le ix^e siècle, les premiers reliquaires placés sur l'autel ou à proximité immédiate ont probablement un aspect monumental, à l'image de la Vierge-reliquaire



ou Vierge d'or de la cathédrale de Clermont-Ferrand, commandée vers 946 par l'évêque Étienne II pour être posée, comme le mentionnent les sources, derrière l'autel majeur, sur une colonne de marbre. Ceux de plus petites dimensions demeurent dans le sanctuaire, suspendus sous des dais d'où ils peuvent être descendus pour être installés sur l'autel ou portés en procession lors de fêtes particulières. C'est au cours du ix^e siècle que, dans une homélie de Léon IV (*Patrologie latine*, t. 115, col. 677), apparaît une des premières allusions explicites aux reliquaires, cités parmi les très rares objets liturgiques à poser sur l'autel, avec

l'évangélaire et la réserve eucharistique. Durand de Mende explique qu'on les conserve éventuellement dans la réserve eucharistique, mais cet usage est proscrit à partir du xvi^e siècle. Après le concile de Trente, les reliquaires sont exposés les jours de fête solennelle sur les autels, pendant les offices et les messes, puis mis à l'abri, comme le préconise Charles Borromée dans son *Pastoral*. Barbier de Montault note qu'ils sont disposés (à condition que le saint sacrement n'y soit pas exposé) entre les chandeliers d'autel, où le célébrant les encense à la messe et aux vêpres, ou bien sur une crédence. Dès l'époque moderne, certains sont

Trois parmi un ensemble de six reliquaires pédiculés, 1^{er} quart du xx^e siècle, église Saint-Sébastien, Vergons (Alpes-de-Haute-Provence).

8. les rites et les espaces funéraires

8.1 LA CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE



DRAP D'HONNEUR.
2^e moitié du XIX^e siècle,
église Saint-Dizaint,
Ardes (Puy-de-Dôme).

DRAP MORTUAIRE g. n. m.

Vaste rectangle de tissu aux couleurs du deuil, orné d'une croix de grandes dimensions, destiné à recouvrir le cercueil (réel ou feint), lors des enterrements ou des services des morts.

L'usage de parer de textiles plus ou moins somptueux les lits ou les brancards funéraires dans l'Antiquité païenne se poursuit dès les débuts du christianisme. De nombreuses sources écrites ou illustrées médiévales détaillent ces draps d'or, bleus ou encore cramois, garnis d'une grande croix au centre. Le drap couvre le lit de parade dans la demeure, puis le brancard et l'éventuel cercueil pendant le convoi et la célébration des funérailles à l'église, enfin la représentation, lors des offices des morts. La pièce de tissu précieux porte, le cas échéant, les armes du défunt. Fournie par la famille, elle lui revient après la cérémonie, sauf si le mort a manifesté sa volonté d'en faire don à l'église. En 1404, lors du transfert de Philippe II de Bourgogne, de Hal (Pays-Bas) jusqu'à Dijon, les douze églises qui abritent successivement sa dépouille reçoivent chacune un drap d'or.

Depuis le Moyen Âge, le drap mortuaire est également appelé **poêle**, du latin *pallium*, grand manteau, devenu *palis*, riche étoffe, au X^e siècle, puis *paille*, *poile*, *poille*, *poesle*, *poisle* ou *poêle* au XVI^e siècle. Lors des funérailles de René d'Anjou en 1480, quatre gentilhommes tiennent les coins du poêle d'or à croix blanche sur lequel est étendue l'effigie du défunt durant le convoi, poêle qui,

en même temps, recouvre le cercueil caché dans le compartiment inférieur de la litière. Des cordons sont en effet souvent fixés aux coins du drap funéraire, permettant à quatre personnalités distinguées ou quatre proches de « tenir les **cordons du poêle** » selon l'expression courante, c'est-à-dire de marcher aux côtés de la dépouille, de guider et d'honorer son cortège.

À la fin du Moyen Âge, le noir devient la principale couleur du deuil ; les draps mortuaires, velours, damas ou satin de soie, adoptent désormais cette teinte, toujours complétés d'une ample croix blanche ou de fil d'argent et bordés de galons ou d'hermine pour les plus riches. Charles Borromée décrit le poêle, sous le terme *pallium*, utilisé lors des offices funèbres : le drap mortuaire destiné à couvrir le catafalque ne porte pas de croix blanche en son centre, à la différence de celui employé pour couvrir la dépouille. Les deux doivent être noirs, de préférence en velours de soie plutôt qu'en laine. À l'époque moderne, le cérémonial des funérailles se stabilise et les paroisses possèdent dès lors leurs propres draps mortuaires, quelquefois violets, ou encore blancs pour les jeunes enfants, souvent de simples pièces de laine (ou cadis) ou toiles de coton. Selon les diocèses, les rituels précisent que pour un service des morts, en l'absence d'un faux cercueil ou d'un catafalque, si le défunt est inhumé dans l'église, le drap mortuaire est étendu sur le pavage dans la nef, sur sa dalle funéraire ou encore sur son tombeau. Lors de l'inhumation, dans certaines régions, le drap mortuaire est tendu au-dessus de la fosse à l'aide de ses quatre cordons et peut recevoir les dernières aspersions. Parmi les prières organisées lors de la visite pastorale de l'évêque, l'absolution pour les morts requiert que ce drap soit étendu devant l'autel, aux pieds du prélat qui, tourné vers le peuple, récite le *De profundis* (Ps. 130) avant de procéder aux aspersions et bénédictions, puis de poursuivre les oraisons au cimetière. Le clergé tente d'encadrer l'usage du poêle, bien que celui-ci n'appartienne pas aux ornements liturgiques mais plutôt aux éléments de paraliturgie. En 1739, à Reclancourt (faubourg de Chaumont, Haute-Marne) par exemple, il cherche à persuader les malades d'abandonner la coutume de se prosterner, enveloppés dans un drap mortuaire, sur le tombeau de saint Agnan dans l'espoir d'une guérison.

Le cortège funèbre, strictement composé depuis le Moyen Âge, s'enrichit à partir du XIX^e siècle de représentants de différents groupes sociaux. Comme les



DRAP MORTUAIRE.
1880, collégiale,
La Saussaye (Eure).

confréries, les congrégations ou associations diverses, notamment dans le sud de la France, se dotent de **draps d'honneur**, garnis de cordons aux angles, afin d'être portés dans le convoi, par quatre membres honorables. Ces pièces de tissu noir, inspirées du drap mortuaire, sont généralement de plus petites dimensions. Elles portent le nom de la société religieuse, de l'institution de bienfaisance ou de l'amicale, brodé en toutes lettres de fil d'argent, ainsi que divers motifs décoratifs funéraires. L'habitude prise de recourir à plusieurs draps au cours des funérailles – un premier réservé à l'église, toujours appelé drap mortuaire (doté d'une grande croix) et un second (parsemé d'étoiles ou d'autres motifs funéraires) pour couvrir le cercueil à la maison et dans le corbillard, parfois désigné comme drap d'honneur – suscite la confusion. Les publications du début du XX^e siècle (presse, catalogues des établissements de pompes funèbres ou encore récits de funérailles) peinent à distinguer les spécificités de ces différentes pièces textiles et emploient les deux termes indifféremment.

Depuis le concile de Vatican II et la promulgation du nouveau *Missel romain* en 1969, le drap mortuaire n'est plus mentionné, seuls les vases sacrés et les vêtements liturgiques faisant l'objet de prescriptions. Il est toutefois évoqué dans l'actuel *Rituel des funérailles* (1, 23 et 24),

tandis qu'une note explicative au rite du dernier adieu précise que « lorsque le corps est absent, il n'y a pas lieu de le remplacer par un catafalque ou un drap mortuaire » (1, 99).

Termes proches : **poêle funéraire, drap funéraire ; drap d'honneur : drap de société.**

Voir aussi : **objet de confrérie.**

Références

Charles Borromeo's *Instructiones...*, 1577, Voelker (trad. en anglais), 1977, livre II, dicta 96 ; *Rituel du diocèse de La Rochelle publié par l'autorité de monseigneur illustrissime et révérendissime Augustin Roch de Menou, évêque de La Rochelle*, Fontenay, imp. Jacques Poirier, 1744, p. 601 ; *Cérémonial à l'usage des religieuses carmélites déchaussées de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel érigé en France selon la première règle*, Paris, Mersch imprimeur, 1888, nouv. éd., chap. xviii ; VAN GENNEP, 1946, p. 747-748, 760 ; BEAUNE, 1977, p. 125-144 ; DINET, Dominique, *Au cœur religieux de l'époque moderne : études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2011, p. 141-186 ; COPPENS, Marguerite (dir.), *Les Étoffes du deuil, couleurs et symboles*, [journées d'étude de l'Association française pour l'étude du textile, novembre 2015, Paris], Paris, éditions Sapia, 2016, p. 19-35.

9. L'icôgraphie

9.2 JÉSUS-CHRIST ET SES SYMBOLES

ENFANT JÉSUS.
*Enfant Jésus
et saint Jean Baptiste,*
xviii^e siècle ?,
église Saint-Martin,
Saint-Martin-de-Ré
(Charente-Maritime).
Cl. MH.



ENFANT JÉSUS g. n. m.

Jésus représenté sous les traits d'un tout jeune garçon.

Les évangélistes sont muets sur la vie privée de l'Enfant au sein de la Sainte Famille. Pourtant, la dévotion envers l'Enfant Jésus se développe au xii^e siècle avec Bernard de Clairvaux et se diffuse grâce aux Franciscains. Au xv^e siècle, en Italie et dans les Flandres, puis en France, apparaissent des images et des statuettes figurant un petit garçon nu de quatre ou cinq ans, supports de méditation et de prière, destinées à la dévotion privée aussi bien chez les laïcs que dans les couvents. L'Enfant est montré dans différentes postures, identiques à celles qu'il adopte adulte : en *Salvator mundi* (missel, rite romain, 1472 ?, ms 59, f^o 1, bibliothèque du patrimoine, Clermont-Ferrand) ; en rédempteur, debout, tenant la croix et piétinant le serpent symbole du péché originel (statuette, xviii^e siècle, église Saint-Pierre-aux-Liens, La Neuve-Grange, Eure) ; quelquefois en Bon Pasteur (tableau, Esteban Murillo, 1660, musée du Prado, Madrid), ou encore en Sacré-Cœur (statuette, Étienne Puccini, 3^e quart du xix^e siècle, église Saint-Pierre-aux-Liens, Thorame-Basse, Alpes-de-Haute-Provence).

Dès le xvi^e siècle, l'Enfant Jésus est représenté endormi sur la croix, prémonition de son sacrifice. À la fin du siècle, le cardinal de Bérulle, puis les Jésuites développent un culte en sa faveur, dont l'image est regardée comme un témoignage de l'Incarnation. Aux siècles suivants, l'Enfant chemine, portant dans un panier les instruments de la Passion ou les tirant au bout d'une corde – conformément à la vision de la mystique Jeanne Perraud (1631-1676) – ou il les exhibe, dessinés sur un scapulaire (tableau, Marcel ? Barnier, 1644, chapelle Saint-Probase, Tourves, Var).

Du xvi^e au xviii^e siècle, Jésus peut être sculpté ou peint, aux côtés de Jean Baptiste enfant avec lequel il joue, en présence d'un agneau – symbole de son sacrifice – que les deux cousins couronnent volontiers de fleurs. À la même époque, l'Enfant est aussi fréquemment représenté dans les bras de saint Joseph (statue, 1724, église Saint-Jean-Baptiste, Caylus, Tarn-et-Garonne), que Thérèse d'Avila prie régulièrement et dont elle promeut le culte. Les artistes de la Contre-Réforme individualisent Joseph en lui donnant un rôle protecteur : il chemine en tenant l'Enfant Jésus par la main et porte généralement

un lys dans l'autre. En 1870, proclamé par Pie IX patron de l'Église universelle, Joseph connaît un nouvel élan de dévotion dont témoigne la pose de son effigie dans presque toutes les églises, les catalogues des maisons de statuaire en série proposant plusieurs modèles avec ou sans l'Enfant.

Une statuette de l'Enfant Jésus est toujours présente lors de l'établissement d'un carmel, en référence à celle ayant peut-être appartenu à Thérèse d'Avila, offerte aux carmélites de Prague en 1628 et connue sous le nom de l'**Enfant Jésus de Prague**. Cette œuvre en cire de 48 cm de haut, revêtue de tenues brodées, suscite une grande dévotion à la suite de miracles. Le tout jeune garçon, dans l'attitude du *Salvator mundi*, est coiffé d'une haute couronne et porte robe et cape données par des fidèles en remerciement de grâces obtenues. Jusqu'au xx^e siècle, la sculpture de Prague fait l'objet de copies, toutes richement ornées (statuette, 4^e quart du xix^e siècle, chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, Salmbach, Bas-Rhin) ; elle est également représentée sur des verrières et des vêtements liturgiques (ornement du Cinquantenaire, 1937, clarisses de Mazamet, presbytère de Tastavy, Nages, Tarn). Une autre statuette, dite miraculeuse, appelée **Petit roi de grâce** en raison de sa couronne et du sceptre qu'il tient dans la main gauche, montre un jeune enfant emmaillotté dans un tissu brodé. Cette effigie est offerte en 1643 au carmel de Beaune, à la suite de la naissance de Louis XIV que sœur Marguerite du Saint-Sacrement aurait prédit grâce aux révélations de l'Enfant Jésus. Elle inspire encore aujourd'hui une dévotion au-delà des frontières, les fidèles lui faisant don de riches vêtements et de bijoux.

Aux xix^e et xx^e siècles, les images de piété encouragent la dévotion envers l'Enfant Jésus : souvent distribuées au catéchisme, elles le proposent comme modèle de sagesse et d'obéissance aux enfants catholiques.

Termes proches : Enfant Jésus : **Enfant Dieu, Enfant roi, Divin Enfant** ; Petit roi de grâce : **Petit roi**.

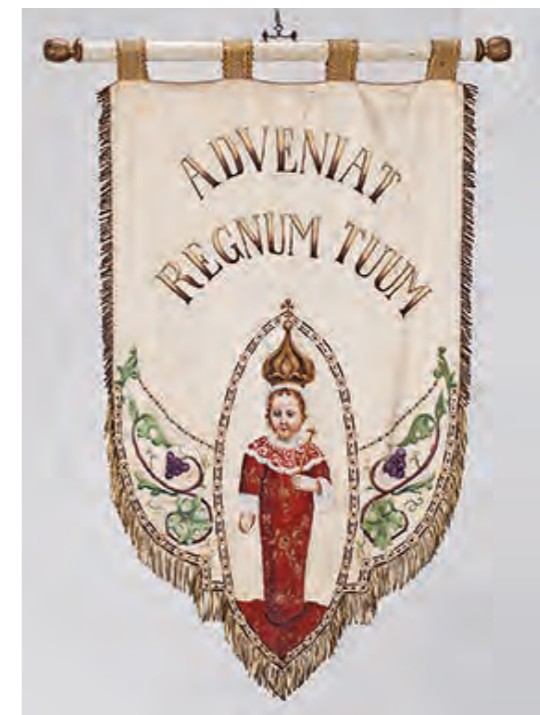
Références

RAFFL, *Catalogue n° 50*, [Paris, 1912], p. 42-43 ; MÂLE, *Fin du xvi^e siècle...*, 1951, p. 325-332 ; RÉAU, 1957, t. 2, vol. II, p. 40-41 ; JOBLIN, Alain, « L'enfance du Christ, un thème bérollien dans l'ancien diocèse de Boulogne-sur-Mer (xvi^e-xviii^e-xviii^e siècles). Approche iconographique », HEITZ, Françoise, JOHNSON, Annick, *Les Figures du Christ dans l'art, l'histoire et la littérature*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 45-52, 99-105 ; BAY, Francine, *Un petit roi très puissant : l'Enfant Jésus de Prague*, Paris, éditions Pierre Téqui, 2012, 32 p. ; LAPIERRE, 2014, vol. I, p. 869-872.



ENFANT JÉSUS DE PRAGUE.
4^e quart du xix^e siècle, église
Saint-Félix et Saint-Gervais,
Saint-Gervasy (Gard).

PETIT ROI DE GRÂCE.
1^{re} moitié du xx^e siècle, église
Saint-Germain-d'Auxerre,
Monthelie (Côte-d'Or).



index

Les concepts génériques sont en lettres **CAPITALES NOIRES**; les concepts spécifiques sont en **PETITES CAPITALES BLEUES**; les termes secondaires abordés au fil des commentaires sont en **bas de casse de couleur bleue**; les synonymes ou les termes proches de ceux déterminés dans les trois précédentes formes sont en **bas de casse noire**.
* signale que la définition du terme s'articule dans deux textes distincts de l'ouvrage.
Outre les noms propres, les titres des œuvres, les représentations et les scènes prennent une majuscule.

A

- abbatiale 151
ABBAYE 151
abbé 57
abbesse* 57, 68
ABLUTIONS (OBJET LIÉ AUX) 504
ABRAHAM (HISTOIRE D') 753
Abraham (Sein d') 950
abside 113
acicule de pallium 480
acolyte 46
acolyte (chandelier d') 260
Actes des apôtres 25
Adam et Ève sont chassés du paradis terrestre 750
Adam et Ève vivant dans le paradis terrestre 750
Admonition divine 753
Adoration des bergers 773
ADORATION DES MAGES 774
Adoration des rois mages 777
agenouilloir 555
agenouilloir de communion 494
Agneau aux sept sceaux 847
Agneau de Dieu 847
Agneau de l'Apocalypse 847
AGNEAU MYSTIQUE 844
Agneau pascal 844
Agneau vexillifère 847
AGNUS DEI 608
Agonie à Gethsémani 817
Agonie au jardin des Oliviers 798
Agonie au mont des Oliviers 817
Agonie du Christ 817
agrafe de chape 470
aigle 337
aigle-lutrin 337
aiguière à ablutions 505
aiguière baptismale 303
aiguière de baptême 303
aître 723
Alacoque, Marguerite-Marie (sainte) 834
Allégorie de la mort 962
ALLÉGORIE DE VERTU 940
Alliance 24
alliance (objet lié au sacrement du mariage) 315
ALPHA ET OMEGA 841
AM 888
AMBON 324
Ambroise (saint; père de l'Église) 901
Âmes du purgatoire 954
AMICT 424
ampoule à eulogie 669
ampoule à huile des catéchumènes 280
ampoule à huile des infirmes 283
ampoule à huile des malades 280
ampoule à huile sainte 283
ampoule à saint chrême 280
ampoule de Monza 669
ampoule de pèlerinage 669
ampoules à vin et à eau 249
AMPOULES AUX SAINTES HUILES 280
anachorète 166
analogie 333
Ancien Testament 24
André (saint; apôtre) 898
ANGE (iconographie) 934
ange (lutrin) 337
ange adorateur 934
ange buccinateur 936
ange céroféraire 936
ange gardien 939
ange musicien 937
ange stéphanophore 936
ange thuriféraire 936
angelot 934
angélus 409
Anne (prophétesse) 763
Anne (trinitaire, Sainte) 859
anneau abbatial 471
anneau cardinalice 471
anneau de mariage 317
anneau du pêcheur 471
anneau épiscopal 470
anneau papal 471
ANNEAU PASTORAL 470
ANNÉE LITURGIQUE 106
Annonce aux bergers 774
ANNONCIATION 861
annuaire diocésain annuel 349
antependium 202
antienne 100
ANTIPHONAIRE 367
antiphonaire de la messe 362
antiphonaire-hymnaire 367
antiphonale 368
antiphonale monasticum 368
antiphonarium 368
antiphonier 368
Antoine abbé 921
Antoine de Padoue (saint) 902
Antoine de Padoue contraint une mule à s'agenouiller devant l'hostie 903
Antoine de Padoue prêchant aux poissons 903
Antoine l'ermite 921
Antoine le Grand 921
Antoine, l'ermite, abbé, le Grand (saint) 920
Antonins 67
APOCALYPSE (iconographie) 945
Apocalypse 26
Apocalypse (Agneau de l') 847
apocryphe 26
Apothéose de saint Louis roi 928
Apothéose de saint Vincent de Paul 924
APÔTRE (iconographie) 894
apôtre 25
apôtres (Apparition aux) 824
apôtres (Vocation des) 785
Apparition à Madeleine 821
Apparition à Marguerite-Marie 835
Apparition à Marie (Vierge) 822
Apparition à Marie Madeleine 825
Apparition à Pierre 823
Apparition à Thomas 824
Apparition aux apôtres 824
Apparition aux pèlerins d'Emmaüs 825
Apparition aux saintes femmes 825
Apparition aux trois Marie 821
Apparition de la rue du Bac 870
APPARITION DE LA VIERGE 868
Apparition de la Vierge à La Salette 870
Apparition de la Vierge à Lourdes 870
Apparition de la Vierge à Pontmain 870
Apparition de la Vierge avec l'Enfant à saint Antoine de Padoue 903